

## Elections HLM

### « Nous défendons les locataires »

Entre le 15 novembre et le 15 décembre 2010, les locataires éliront leurs représentants au sein des conseils d'administration ou de surveillance des organismes de logement social. Gérard Trécanne est administrateur locataire CLCV au Nouveau Logis Méridional (groupe SNI) depuis 12 ans. Il témoigne.



**En tant qu'administrateur locataire, quelle est votre principale mission ?**

Nous représentons les locataires au conseil d'administration – il y en a cinq ou six par an – et relayons leurs attentes sur les dossiers (construction, travaux, etc).

Nous faisons le point sur les locations, les impayés, les comptes... Au préalable, nous travaillons chaque dossier avec l'association. Et en tant que représentant CLCV, je veille à ce que mes votes correspondent à ses positions. Par exemple, lors du dernier conseil d'administration, nous avons parlé des CUS (conventions d'utilité sociale) et j'ai été le seul administrateur à voter contre. Nous faisons en sorte que la voix des locataires soit entendue, nous prenons position, rappelons les priorités.

**Avez-vous d'autres responsabilités ?**

Nous participons aussi aux commissions d'attribution de logements. Les dossiers sont préparés par les services du

bailleur. Nous les étudions et donnons un avis. C'est un rôle important et nous devons être attentifs, même si nous n'avons pas beaucoup de pouvoir.

Il m'arrive aussi d'être appelé par des groupements de locataires pour intervenir auprès du bailleur au sujet de travaux ou de problèmes plus personnels (lorsque des locataires souhaitent changer de logement, par exemple). Récemment, nous sommes intervenus pour que les habitations soient équipées de compteurs individuels d'eau. Nous essayons d'obtenir des choses au cas par cas.

Parfois, nous rencontrons aussi des locataires pour effectuer des contrôles de charges.

**Que diriez-vous à un locataire pour le convaincre de se présenter ?**

C'est très intéressant. Nous voyons vraiment ce qu'est la politique du logement et les conséquences de certaines lois.

Par exemple, notre bailleur va mettre en place la loi Molle (votée le 25 mars 2009) qui va contraindre les personnes qui se retrouvent dans des logements jugés trop grands à déménager.

Il y a des combats à mener. Je suis un locataire comme les autres et si personne ne s'implique, rien ne changera.

En plus, pour exercer notre mission, nous sommes soutenus par la CLCV, c'est très important !

### Un mandat pour faire quoi ?

Tous les 4 ans, les locataires du secteur social votent pour élire leurs représentants qui siègent dans les conseils d'administration ou de surveillance des Offices publics, des sociétés privées de logement social et des SEM (Sociétés d'économie mixte) gérant des logements conventionnés.

Les administrateurs locataires représentent et défendent les intérêts des locataires, participent à la gestion de l'organisme de logement social, veillent au respect des règles d'attribution des logements. Ils peuvent être membres du bureau des OPH (Offices publics de l'habitat), des commissions d'attribution et d'appel d'offres. Ils ont les mêmes pouvoirs que les autres administrateurs.

### Qui peut être candidat ?

Tout locataire, âgé d'au moins 18 ans, qui peut présenter sa dernière quittance de loyer, un reçu ou la décision de justice lui octroyant des délais de paiement. Il ne faut pas avoir été condamné pour vol, escroquerie, abus de confiance, émission de mauvaise foi de chèques sans provision, etc. Il faut être adhérent d'une association œuvrant dans le domaine du logement, indé-

pendante de tout parti politique ou organisation philosophique, confessionnelle, ethnique ou raciale.

### Si vous êtes élu, la CLCV s'engage à :

- Vous soutenir et à vous aider dans votre mandat
- Vous proposer des formations, des échanges d'expérience, des rencontres avec les autres élus
- Vous informer de ses prises de position et à vous abonner à sa revue Info HLM
- Vous conseiller et vous proposer des actions à mener dans votre quartier, ainsi que des outils (tracts, brochures) à diffuser auprès des locataires.

**Si vous souhaitez vous présenter aux prochaines élections HLM, si vous avez des amis ou des parents qui habitent en logement social et qui pourraient être intéressés, contactez votre antenne locale CLCV ou écrivez-nous : CLCV – 59, boulevard Exelmans – 75016 Paris – E-mail : [clcv@clcv.org](mailto:clcv@clcv.org)**

Plus d'infos sur [www.locataires.clcv.org](http://www.locataires.clcv.org)